

Elections CCI - Du 27 octobre au 9 novembre 2021

Publié le 28 octobre 2021

Du 27 octobre au 9 novembre, les chefs d'entreprises sont appelés à voter pour élire leurs représentants à la tête des Chambres de commerce et d'industrie. Ces élections sont primordiales pour assurer la démocratie économique au cœur des territoires. Cette année, le vote se fait de manière dématérialisée, sur la plateforme jevote.cci.fr.

Le réseau consulaire est le bras armé des organisations patronales, en matière de formation, d'appui aux entreprises, d'aménagement du territoire et de développement économique. Pour ces raisons, il est nécessaire que chaque chef d'entreprise participe à ces élections en votant pour les futurs élus de sa chambre.

Le Medef, 1er mandant du réseau consulaire, s'appuie naturellement sur les CCI pour exercer toutes les missions qui ne relèvent pas du champ des organisations patronales. Notre ambition commune est d'ancrer la complémentarité entre le réseau Medef et le réseau consulaire, tant au niveau national, que régional et territorial, pour encourager l'initiative privée, l'esprit d'entreprise et favoriser le développement de l'activité et de l'attractivité économique du territoire.

[>> Participer aux élections](#)